



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 12 juillet 2023

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Fonds interministériel de prévention de la délinquance

Le préfet de Guadeloupe a présidé le comité de pilotage (COFIL) du programme Délinquance « D » du Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) qui s'est réuni lundi 10 juillet en présence notamment de monsieur Patrick DESJARDINS, Procureur de la République.

Cette instance avait pour objectif d'analyser l'ensemble des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets, initié par la Préfecture de Guadeloupe pour participer au financement d'actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation en association avec les collectivités locales et le milieu associatif.

Le FIPD est un outil de financement spécifique d'actions contribuant exclusivement à la prévention de la délinquance et de la radicalisation. Les crédits sont destinés à impulser des actions de prévention à caractère partenarial, visant à éviter un premier passage à l'acte et/ou à lutter contre la récurrence des agissements délictueux, sur une période ponctuelle et déterminée. Ils n'ont pas vocation à servir de moyens de financement permanent. Les porteurs de projets devront donc rechercher des financements de droit commun pour maintenir leur action sur une longue durée.

En 2022, plus de 308 000 € ont été alloués pour des projets relevant du programme D, soient 40 dossiers présentés par le milieu associatif local mais aussi par les collectivités qui ont été soutenus à ce titre. 40 % des crédits ont été consacrés au programme d'actions en faveur des jeunes exposés à la délinquance qui comprend des projets de soutien, de prévention de la récurrence et de lutte contre le décrochage scolaire. 49 % de l'enveloppe régionale ont été orientés au profit d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et à l'aide aux victimes, et le soutien d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Cette année, la Guadeloupe dispose d'une enveloppe de 307 000 € pour soutenir et accompagner des projets innovants et ambitieux conduits à l'échelle du territoire, afin de mieux protéger la population en conjuguant l'action des forces de sécurité intérieure et celle de tous les acteurs impliqués. Les projets sélectionnés devront être directement opérationnels et prêts à démarrer.